

LSU – 1^{er} degré – Informations janvier 2021

LSU 1D – Dispositifs de personnalisation des parcours – Données saisies uniquement dans ONDE

La mise à jour 20.4.0 de l'application LSU, datant d'octobre 2020, a apporté une importante modification sur la gestion des dispositifs de personnalisation des parcours (CHAD, CHAM, CHAT, PAI, PAP, PPRE, PPS, RASED, ULIS, UPE2A et Classe bilingue).

Désormais, ces données ne peuvent plus être saisies ou modifiées dans LSU, mais valorisées avec les données correspondantes prises dans ONDE. Il y a donc une saisie unique de ces informations dans ONDE par les directeurs.

Les règles de gestion de ces dispositifs sont les suivantes :

- Les dispositifs saisis dans ONDE sont transmis au LSU lors de la création ou importation d'un bilan.
- Les dispositifs dans ONDE pouvant couvrir une longue période (l'année scolaire par exemple), tous les bilans créés dans LSU durant cette période feront référence à ces dispositifs. Inversement, si le bilan est créé à une date postérieure à la date de fin du dispositif, celui-ci n'apparaîtra pas (par exemple, un bilan créé en janvier 2021 alors que le dispositif se termine au 31/12/2020 : le dispositif n'apparaîtra pas sur le bilan).
- Si des modifications ont été apportées aux dispositifs dans ONDE après création des bilans, il convient de réaliser, dans LSU, une synchronisation des données (pour les bilans verrouillés, il faut dans l'ordre : les déverrouiller, lancer la synchronisation, puis les re-verrouiller).

Pour les écoles privées important des données dans ONDE à partir de leur logiciel de gestion, la procédure est la suivante (puisque ONDE ne permet pas dans ce cas la saisie des dispositifs) :

- Saisie des dispositifs dans le logiciel de gestion de l'école
- Transfert des élèves dans ONDE à partir du logiciel de gestion par la procédure habituelle. Les dispositifs apparaîtront alors dans ONDE et dans LSU

LSU 1D – Accès des personnels effectuant des remplacements

Depuis la rentrée 2020, les personnels effectuant des remplacements ont, sous certaines conditions, accès au LSU dans l'école où ils opèrent un remplacement. Les conditions sont les suivantes :

- L'école où le remplacement est effectué doit être indiqué dans la fiche du remplaçant dans l'annuaire académique des personnels. Cette information est mise à jour chaque nuit à partir des applications de gestion des ressources humaines (Agape pour la gestion des personnels et Aria pour la gestion des remplacements). La DSI n'a aucune possibilité de modifier ces données.
- Le LSU n'est accessible aux remplaçants que si la durée de la période de remplacement est strictement supérieure à 15 jours calendaires. Cela peut poser problème si les remplacements dans une même école sont fractionnés sur plusieurs périodes.

LSU 1D – Affichage de l'historique des bilans

L'accès à l'historique des bilans dans LSU diffère selon l'année de scolarisation de l'élève par rapport à son cycle :

- En première année du cycle sont visibles, outre les bilans du niveau en cours, tous les bilans du cycle précédent
- Dans les années suivantes du cycle sont seulement accessibles les bilans de ce cycle

Ce qui donne les accès suivants :

Cycle 2 :

Niveau CP Accès aux bilans de CP

Niveau CE1 Accès aux bilans de CP et CE1

Niveau CE2 Accès aux bilans de CP, CE1 et CE2

Cycle 3 :

Niveau CM1 Accès aux bilans de CM1 et (CP, CE1, CE2)

Niveau CM2 Accès aux bilans de CM1 et CM2